

ENTRE LES LIGNES

Le candidat du réel

Cette fois, c'est fait: le Parti socialiste, rejoignant les Verts, a officiellement refusé de soutenir Pierre Bayenet. Certains membres du Parti ont même jugé bon de dézinguer le candidat en invoquant le caractère «insensé», «populiste» ou «social-masochiste» de

ses positions (*Tribune de Genève*, 1^{er} mars). Sur la forme, une telle union de courage et d'élégance force presque l'admiration. Mais sur le fond, c'est assez déplorable. Et malgré les remontrances du Parrain socialiste, je pense que tous les Genevois sensés devraient voter Bayenet.

Car P. Bayenet n'est ni un idéologue, ni un rêveur, ni un aventurier. C'est le candidat du réel. Ses positions sur Champ-Dollon sont là pour le prouver. Le problème de Champ-Dollon est à la fois légal et pratique. Il est légal, parce que, comme le rappelle le Tribunal Fédéral, les conditions de détention y sont contraires à l'article 7 de la Constitution fédérale: en raison de la promiscuité, d'un confinement en cellule excessif et d'un accès aux soins insuffisant entre autres, le traitement réservé aux détenus entraîne «une violation du principe de la dignité humaine» (Tribunal fédéral, communiqué de presse du 26 février). Il est pratique, parce que ces conditions de détention, comme l'ont montré les affrontements de la semaine dernière, transforment la prison en poudrière et mettent en danger les détenus et les gardiens. Et ce n'est pas une surprise. Des travaux de John Calhoun en 1962 sur des rats aux études plus fines conduites depuis des dizaines d'années sur des singes par le célèbre Frans de Waal, les sciences du comportement ont établi que le surpeuplement ne convient pas aux mammifères et qu'il tend à accroître leur agressivité.

En proposant de réduire la population de Champ-Dollon, P. Bayenet est donc triplement réaliste. 1) Il est réaliste au niveau pratique, car ses propositions saisissent le problème de surchauffe démographique à bras-le-corps et visent une solution rapide. 2) Il est réaliste au niveau légal et politique, car ses propositions prennent au sérieux les exigences concrètes de l'Etat de droit. Il a ainsi le mérite de ne pas s'asseoir sur les arrêts du Tribunal fédéral. Tous les amis de la démocratie libérale, dans l'acception politique et noble du mot, devraient ainsi reconnaître son bon sens. Que seuls les «trotskystes» d'Ensemble à gauche soient prêts à se battre pour le libéralisme politique qui est au cœur de notre culture publique, voilà qui pourrait nourrir de distrayantes méditations sur le déclin des civilisations. 3) Enfin, il est réaliste dans son appréhension de la criminalité: il sait résister aux illusions démonologiques voyant, en chaque délinquant, un acteur diabolique mû par le seul appétit du mal pour le mal. Non, en laissant sortir des gens de Champ-Dollon, on ne lâche pas sur la ville des escadrons de la mort: «On ne



PAR
NICOLAS
TAVAGLIONE*

peut raisonnablement prétendre que les 850 détenus de Champ-Dollon sont des personnes qui présenteraient un danger dans les rues de Genève.» Bayenet? Non, l'Union du personnel du corps de Police dans son communiqué du 27 février. Grande nouvelle: la police est «social-masochiste». Thierry Tanquerel, notable socialiste à qui l'on doit cette heureuse formule, nous apprendra peut-être bientôt que Pierre Maudet est «bolcho-psychotique».

Mais au-delà du réalisme bien tempéré du candidat, le duel Jornot-Bayenet nous propose un choix entre deux philosophies pénales – qu'on peut appeler, en s'inspirant du criminologue David Garland et de son magnifique *Culture of Control*, le «modernisme pénal» et le «rétributivisme réactionnaire». Pour parler comme Garland, le «modernisme pénal» considère la Loi du Talion comme une «relique de pratiques prémodernes basées sur l'émotion, l'instinct et la superstition». L'objectif de la justice pénale ne doit pas être de faire souffrir ceux qui ont fait souffrir: *primo*, cela n'anule pas la souffrance des victimes; *secundo*, cela ne résout pas les problèmes d'ordre public. Le modernisme pénal est ainsi l'héritier des Lumières, qui parlent ici par la bouche de Cesare Beccaria, dans son traité *Des délits et des peines* (1764): «Le but des peines n'est ni de tourmenter et d'affliger un être sensible, ni de faire qu'un crime commis ne l'ait pas été.» L'administration des peines doit donc s'appuyer sur des raisonnements pragmatiques visant le refus de la cruauté gratuite, l'analyse des conséquences futures et le souci de protéger l'ordre public d'ex-détenus transformés en bêtes sauvages par des prisons pathogènes. L'essentiel, pour les criminels ordinaires, est donc de tabler sur la réhabilitation. Le «rétributivisme réactionnaire», lui, embrasse la Loi du Talion, rejette l'idéal de réhabilitation, affectionne une «justice expressive» communiant avec le café du commerce et se moque peu ou prou des conséquences concrètes des politiques pénales. L'essentiel, ici, est de «faire payer». Si le contraste ainsi brossé est certes un peu grossier, il capture bien l'enjeu du choc Jornot-Bayenet. Bayenet n'est donc pas seulement le candidat du réel: c'est aussi le candidat d'un idéal moderniste et rationaliste refusant de céder la justice criminelle à nos atavismes vengeurs.

Alors non, Bayenet n'est pas «insensé»: il fait preuve au contraire d'un pragmatisme immunisé contre les mythologies du crime. Il n'est pas «populiste»: il prend au contraire le risque de heurter de front le «populisme pénal» dont P. Maudet, O. Jornot ou le MCG sont les hérauts locaux. Il n'est pas «social-masochiste»: il est tout simplement progressiste. Mais les Verts et le PS connaissent-ils encore le sens de ce mot?

* Philosophe, auteur du *Dilemme du soldat. Guerre juste et prohibition du meurtre et de Gare au gorille. Plaidoyer pour l'Etat de droit.*